

Option Finance LES DIRECTS

Du 4 au 8 octobre 2021

LA SEMAINE DU RESTRUCTURING

Avec *Option* & DROIT & AFFAIRES



EN PARTENARIAT AVEC :

EIGHT
ADVISORY

Franklin

GOODWIN

Perceva
valeurs et persévérance

4C
racine
ADVANTAGE

WILLKIE
WILLKIE HARR & GALLAGHER LLP

AVEC LE SOUTIEN DE :

ARE

AJR

Association
des Juristes professionnels
& Restructuring

www.fr-olss.com

HEC
PARIS
ALUMNI

WiR
Women in
Restructuring

DOSSIER SPÉCIAL

Quelles sont les nouvelles aides de sortie de crise pour les entreprises ?

Avec : **Cédric Garcin**, secrétaire général, CIRI - Comité Interministériel de Restructuration Industrielle ; **Laurent Jourdan**, associé, Racine Avocats ; **Franck Kelif**, directeur général, Perceva ; **Alexandra Milleret** (modératrice), journaliste, Option Finance

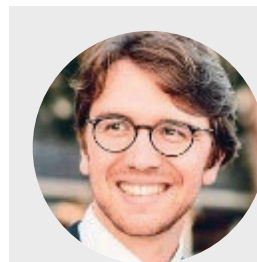
C'est un fait, la France aura été l'un des pays les mieux lotis en termes d'aides gouvernementales au cours de la crise de Covid-19. « Du prêt garanti par l'Etat (PGE) aux obligations de relance en passant par le fonds de transition, le dispositif étatique mis en place en France a été assez remarquable, et l'intervention de la sphère publique a été évolutive », estime Franck Kelif, directeur général de Perceva, avant de rappeler que seulement 2,9 % des entreprises éligibles au PGE s'en sont vu refuser l'octroi. « Aujourd'hui, l'essentiel des dossiers que l'on reçoit proviennent d'entreprises qui veulent préparer leur rebond, dévoile-t-il. »

Du « quoi qu'il en coûte » au sur-mesure

Cédric Garcin, secrétaire général du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), rappelle de son côté les principaux piliers du fameux « quoi qu'il en coûte » : 80 milliards d'euros de subventions apportées à l'économie et aux entreprises de toutes tailles, parmi lesquelles 35 milliards d'euros au titre de l'activité partielle, et des dispositifs tels que le PGE, le fonds de solidarité ou encore l'exonération des charges fiscales et sociales. « On passe désormais d'un système massif à

A l'heure de la sortie du fameux « quoi qu'il en coûte », le gouvernement a dévoilé en juin dernier un plan d'action afin de soutenir les entreprises encore en difficulté pendant cette période délicate. En quatre étapes – accompagner, détecter, orienter, soutenir – celui-ci a pour principal objectif d'éviter les défaillances en série. Le point sur les aides encore existantes et sur celles entrées en vigueur depuis le 1^{er} octobre dernier.

des dispositifs sur mesure, plus adaptés à la sortie de crise, explique-t-il. Le point de bascule s'est fait le 1er octobre dernier avec la fin du fonds de solidarité. On considère en effet aujourd'hui que près de 99 % de l'activité est revenue à la normale, mais on souhaite tout de même conserver un filet de sécurité pour les 1 % qui n'ont pas encore redémarré, ainsi que pour les entreprises dont le niveau d'endettement accumulé est encore important. » Le fonds de solidarité a ainsi laissé place au dispositif de couverture des coûts fixes, qui couvre les pertes réelles liées à des coûts trop élevés par rapport aux revenus des entreprises. Les PGE, les prêts aux PME et aux très petites entreprises, les avances remboursables ainsi que les prêts à taux bonifiés se poursuivront, quant à eux, jusqu'à la fin de cette année. Mais alors, quels sont les nouveaux dispositifs ? « Nous mettons en place un nouveau traitement de sortie de crise, à savoir un redressement judiciaire adapté aux très petites entreprises, détaille Cédric Garcin. Il s'agit d'une procédure collective de rebond, qui



“Nous souhaitons détecter les entreprises en difficulté, les orienter vers les bons dispositifs et les accompagner avec les bons outils. Cela se

fait entre autres grâce au conseiller départemental à la sortie de crise.”

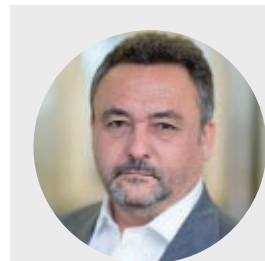
Cédric Garcin, secrétaire général, CIRI - Comité Interministériel de Restructuration Industrielle

permet de restructurer sa dette avec des étalements. La période d'observation est limitée à seulement trois mois, et le dispositif a vocation à durer pendant trois ans. Le décret d'application devrait être adopté dans les semaines qui viennent. » Autre nouveauté, le fonds de transition. « Il s'agit ici de grosses PME ou ETI qui ont des problèmes de liquidités et qui ne parviennent pas à se financer avec des outils de marché tels que les prêts participatifs ou les obligations relance », poursuit le secrétaire général du CIRI. « Cela consiste en des prêts de huit ans, avec notamment des différés de remboursement très longs. Plus

globalement, nous souhaitons détecter les entreprises en difficulté, les orienter vers les bons dispositifs et les accompagner avec les bons outils. Cette détection se fait entre autres grâce au conseiller départemental à la sortie de crise, que les entreprises peuvent contacter via un numéro vert. »

Liquidités et « new money »

Laurent Jourdan, associé en restructuring chez Racine Avocats, affirme que ses entreprises clientes sont aujourd'hui toujours en demande des dispositifs existants. « Les améliorations apportées et les aides maintenues sont donc les bien-



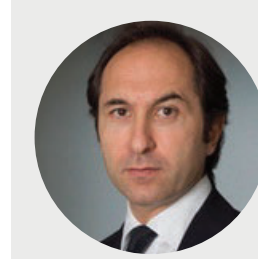
“Pour faire face à cette crise de la solvabilité, nous attendons notamment beaucoup du fonds de transition, mais se pose encore la question de la manière dont les fonds vont pouvoir être mis à disposition.”

Laurent Jourdan, associé, Racine Avocats

venues », indique-t-il. « Il existe toujours un besoin de liquidités, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'aérien, ou de manière plus conjoncturelle dans le bâtiment qui doit faire face actuellement à une pénurie de main-d'œuvre et à une hausse du coût des matières premières. » Autre phénomène, le fameux mur de la dette. « Cela implique d'améliorer les bilans et le niveau de fonds propres des entreprises, analyse l'associé. Pour faire face à cette crise de la solvabilité, nous attendons notamment beaucoup du fonds de transition, mais se pose encore la question de la manière

dont les fonds vont pouvoir être mis à disposition. »

Selon Franck Kelif, dans un contexte de financiarisation du tissu économique, tout l'enjeu va reposer certes sur les dispositifs mis à disposition des ETI dans le cadre de la sortie de crise, mais aussi sur un bon fléchage de l'investissement vers la recapitalisation. « Une fois ses problèmes surmontés, une entreprise en difficulté aura impérativement besoin de "new money", souligne-t-il. Le recours à l'endettement a certes été utile pendant la pandémie, mais il faut à présent que cela s'accompagne d'une recapitalisation massive. » Un avis



“Il faut que des fonds de retournement, d’investissement ainsi que des industriels reprennent des entreprises et injectent des fonds propres, via notamment des augmentations de capital.”

Franck Kelif, directeur général, Perceva

partagé par Cédric Garcin qui appelle de ses vœux l'investissement privé à prendre le relais dans la période qui se profile. « Il faut que des fonds

de retournement, d'investissement ainsi que des industriels reprennent des entreprises et injectent des fonds propres, via notamment des augmentations de capital », suggère-t-il. ■

MERCI

à nos intervenants



Alicia Alves,
administrateur judiciaire,
FHB-Administrateurs
judiciaires associés



Geoffroy Berthelot,
mandataire judiciaire,
SELARL Berthelot
& Associés



René Ricol,
ancien commissaire
général à l'investissement



Laurent Jourdan,
associé, Racine Avocats



Jean-Luc Allavena,
chairman, Atlantys
Investors



Cédric Garcin,
secrétaire général,
CIRI - Comité Interministériel
de Restructuration Industrielle



Lionel Spizzichino,
avocat associé business
reorganization & restructuring,
Willkie Farr & Gallagher LLP



Guillaume Cadiou,
délégué interministériel aux
restructurations d'entreprises, Ministère de
l'Economie, des Finances et de la Relance



Céline Domenget-Morin,
restructuring partner, Goodwin



Franck Kelif,
directeur général,
Perceva



Cédric Colaert,
associé responsable
restructuration,
Eight Advisory



Romain Grau,
député - président de la mission
d'information sur les entreprises
en difficulté du fait de la crise
sanitaire, Assemblée Nationale



Numa Rengot,
avocat associé,
Franklin
Société d'Avocats



Joanna Rousselet,
administrateur judiciaire, Abitbol
& Rousselet



Véronique Pernin,
CEO, VP Strat



Guillaume Foucault, président,
CorpCom et membre de l'ARE
(Association pour le Retournement des
Entreprises)



Alexandra Milleret,
journaliste, Option Finance